Conseil de Développement
Pays de Montbéliard Agglomération

Préconisations citoyennes
Pour une transformation réussie et inclusive
du territoire industriel Nord Franche-Comté

Contribution du Conseil de Développement
Mars 2019

L'Eau, un enjeu pour notre territoire

Contribution du Conseil de Développement
Rapport d'étape - La synthèse - Juin 2019

Vecteur majeur pour une vision stratégique territoriale
" Passer de l'indifférence à la Coopération "

Contribution du Conseil de Développement au Schéma de Cohérence Territoriale
Synthèse des travaux 2014 - 2018

Rapport d'activités
2018 I 2019

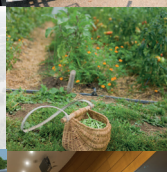

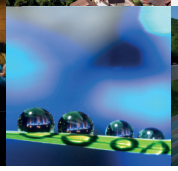

“Des Femmes et des Hommes engagés pour une dynamique territoriale.”

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT 4

LE CODEV KÉZAKO ?

À QUOI SERT UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT... 6

CADRE JURIDIQUE 7

FONCTIONNEMENT 8

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL 10

MODUS OPERANDI 11

CHIFFRES CLÉS 2018 & 2019 12

LES TRAVAUX DU CODEV

LES TEMPS FORTS 14

LES CONTRIBUTIONS

- EAU ET ASSAINISSEMENT 15
- PROJET TERRITOIRE D'INNOVATION 18
- SCOT NORD DOUBS 20
- PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE PMA 22

CODEV MÉTROPOLITAIN

LE PROJET D'UNE INSTANCE UNIQUE 24

LE CODEV HORS LES MURS 27

LES COOPÉRATIONS TERRITORIALES 28

LE RENOUVELLEMENT DU CODEV

PROCESSUS & INSTALLATION 31

ANNEXES 34

LE MOT DU PRÉSIDENT

Pierre Lamard

Le Conseil de Développement aurait dû se renouveler fin décembre 2016 ! La loi NOTRe du 15 août 2015 par son article 88 est venu rebattre les cartes en modifiant l'organisation territoriale et en donnant la possibilité de créer une instance de démocratie unique pour des EPCI contigus… Aussi, nous avons imaginé un ambitieux dessein pour notre territoire, celui d'une instance de démocratie participative unique à l'échelle du Nord Franche-Comté.

Pour ce faire, une dynamique de projet a été initiée avec la création d'un comité de pilotage regroupant des représentants de 4 EPCI volontaires (PMA[1] , Grand Belfort, CCST[2] et CCVS[3]). Après de longues semaines de travail collaboratif et malgré l'intérêt de certains acteurs, le projet n'est pas allé à son terme ! Pour rester positif, disons qu'il est en veille attendant un moment plus propice pour se concrétiser.

Entre temps, le Codev a été saisi sur trois projets d'intérêt majeur pour le territoire : la gestion de l'eau (mai 2018), le projet Territoires d'Innovation (TI) (juillet 2018) et la révision du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) (septembre 2018).

Au terme des différents travaux, il a fallu engager le renouvellement du Codev tenant compte de la nouvelle échelle géographique de PMA, passant de 29 à 72 communes.

C'est ainsi que le 18 décembre 2019, le Codev renouvelé pour 3 ans (2019/2022) fût installé officiellement en présence de Monsieur Charles DEMOUGE, Président de Pays de Montbéliard Agglomération.

Ce rapport d'activité qui revient sur deux années charnières 2018/2019, montre toute la pertinence d'un Codev pour son territoire et la multiplicité des thématiques abordées dans un esprit constructif loin des positions dogmatiques et idéologiques.

Je tiens à remercier toutes les Femmes et les Hommes qui agissent bénévolement au sein de notre instance pour enrichir le dialogue et contribuer à rendre notre territoire plus résilient et plus solidaire.

[1] Pays de Montbéliard Agglomération
[2] Communauté de Communes du Sud Territoire
[3] Communauté de Communes des Vosges du Sud

Le Codev
Késako
?
!

À QUOI SERT UN CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT…

Un Conseil de Développement est une instance de démocratie participative qui conduit ses travaux sur saisine de l'intercommunalité ou par auto-saisine. Il peut proposer à la collectivité tout sujet qui lui semble refléter une attente de la population.

Des objectifs ...

- Un lieu de réflexion en amont des décisions publiques pour alimenter et enrichir les projets de territoire,
- Une force de propositions innovantes, un laboratoire d'idées, un outil de prospective et d'alerte,
- Un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs variés sur des questions d'intérêt commun,
- Un des animateurs du débat public sur des questions intercommunales et nationales,
- Un des lieux d'apprentissage et d'exercice de la citoyenneté,
- Un lieu de compréhension de l'articulation et du fonctionnement de l'intercommunalité,
- Un espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes.

Des défis…

DIALOGUE ET INDÉPENDANCE

Par l'émergence d'une parole collective, le Conseil de Développement contribue à enrichir la décision politique, au service de l'intérêt général.

TRANSVERSALITÉ

Le Conseil de Développement a un positionnement particulier qui lui permet de produire une réflexion prospective et transversale, émancipée des cloisonnements administratifs, institutionnels et partisans, pour alimenter et enrichir les projets de territoire.

LIEU D'EXPERTISE PLURIELLE

Le Conseil de Développement contribue à créer un dialogue, au niveau intercommunal, entre citoyens / citoyennes et acteurs, de formations, de professions et d'opinions différentes, sur des questions d'intérêt commun.

Le Conseil de Développement contribue à l'élaboration, à la révision, au suivi et à l'évaluation du projet de territoire.

Il émet un avis sur les documents de prospective et de planification : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Programme Local de l'Habitat (PLH), Plan de Déplacement Urbain (PDU), ...

Il contribue à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable, notamment dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

CADRE JURIDIQUE

Le cadre légal des Conseils de Développement est défini par l'article **L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT**). En évitant une uniformisation et une institutionnalisation des Conseils de Développement, la loi invite à inventer le profil le plus adapté au contexte local. L'objectif est de pouvoir mobiliser les forces vives du territoire, en prenant en compte la diversité des expériences territoriales.

3 textes de lois constitutifs…

Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) ou loi VOYNET du 25 juin 1999

L'article 26 instaure les Conseils de Développement pour les EPCI[4] de plus de 50 000 habitants.

Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015

L'article 88 vient conforter les Conseils de Développement et précise leur rôle.
" Un Conseil de Développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ".

Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019

- **Les intercommunalités de plus de 50 000 habitants doivent être dotées d'un Conseil de Développement créé par délibération. Toutes les intercommunalités en dessous de ce seuil et les autres territoires de projet en ont également la possibilité.**
- **Des intercommunalités contigües peuvent décider de créer un Conseil de Développement commun.**
- **La composition du Conseil de Développement doit être plurielle et paritaire.**
- **Les membres du Conseil de Développement sont bénévoles.**
- **Les conseillers communautaires ne peuvent pas être membres de l'instance.**
- **Le Conseil de Développement s'organise librement, l'intercommunalité ou le territoire de projet lui attribue des moyens de fonctionnement.**
- **Le Conseil de Développement intervient sur toute question intéressant le territoire.**

La loi Engagement et Proximité introduit également de nouvelles dispositions qui incitent les intercommunalités à interroger en début de mandat l'articulation entre action publique et participation citoyenne **(article L5211-12 du CGCT)** :

1. L'élaboration d'un pacte de gouvernance,
2. Inscrire un débat et une délibération sur :
   a. les modalités de consultation du Conseil de Développement,
   b. les modalités de participation de la population à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques de l'EPCI.

[4] Établissement Public de Coopération Intercommunale

FONCTIONNEMENT

Une organisation fonctionnelle

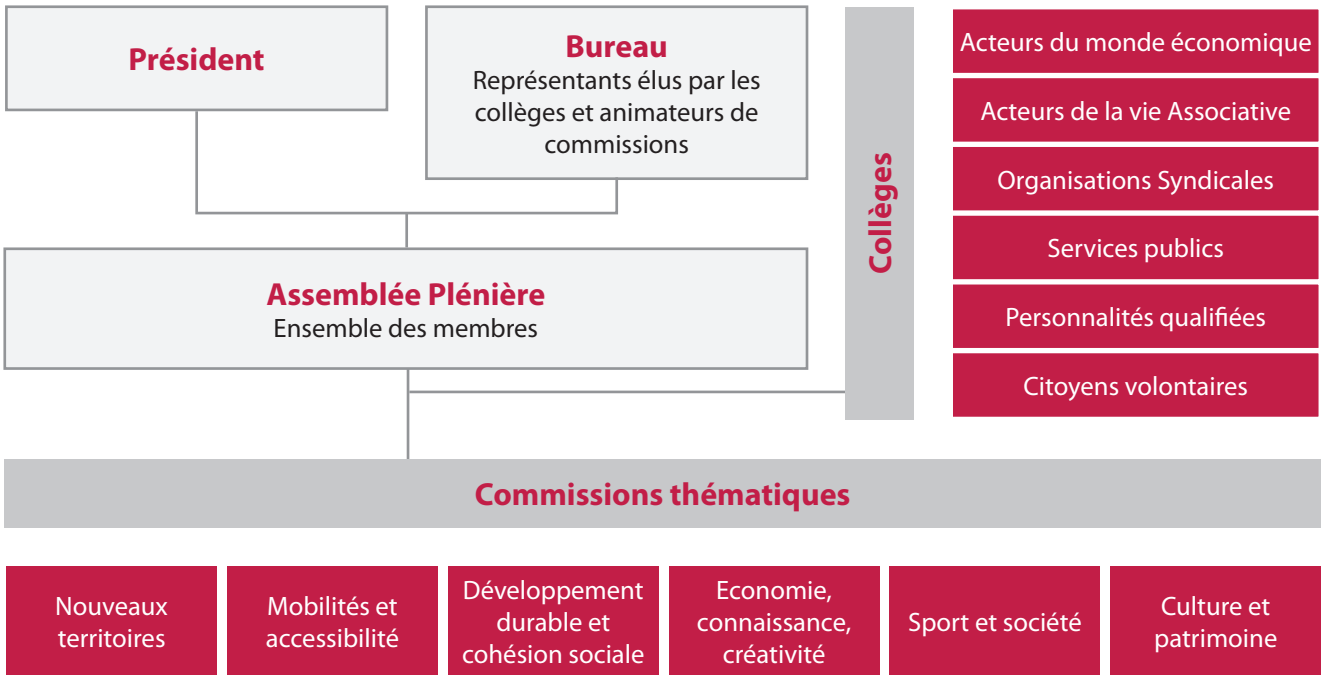

Des modalités de travail

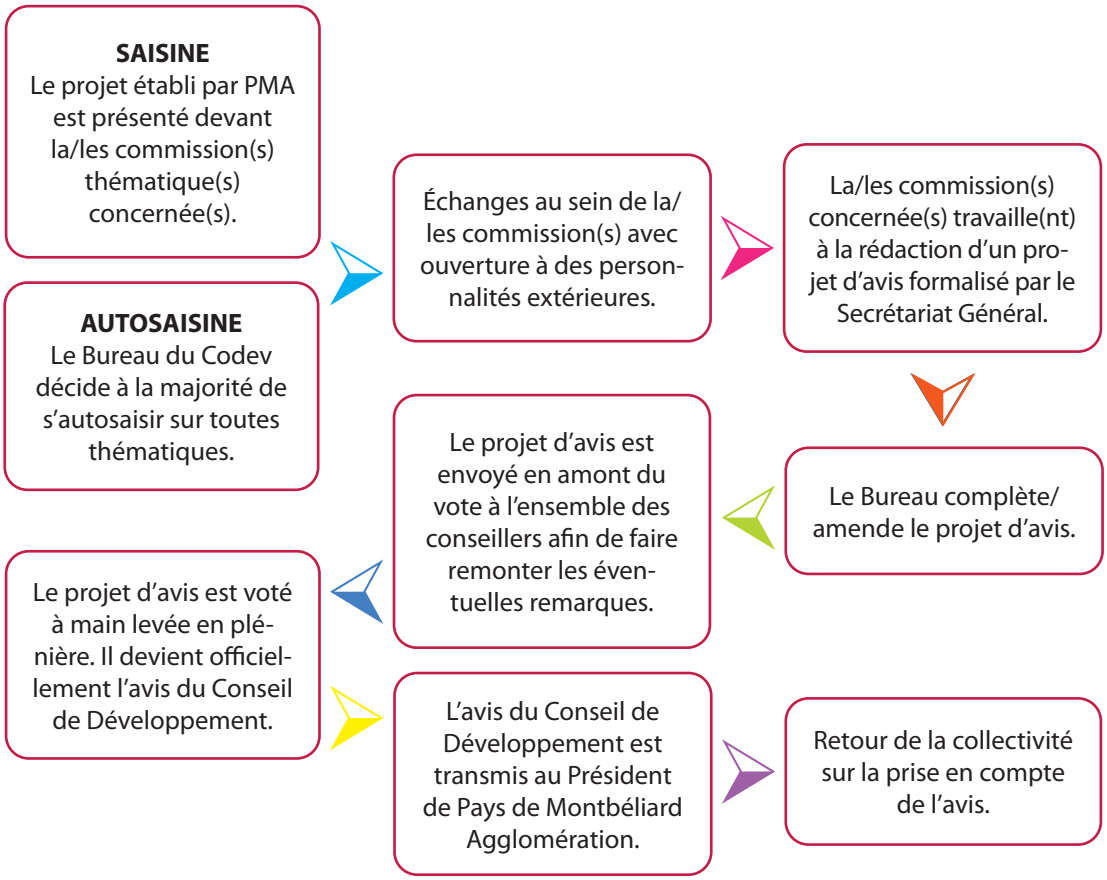

Une territorialité d'action

Le Codev travaille sur le développement du territoire dont les frontières peuvent varier selon les thématiques de travail.

Pôle Métropolitain 198 communes

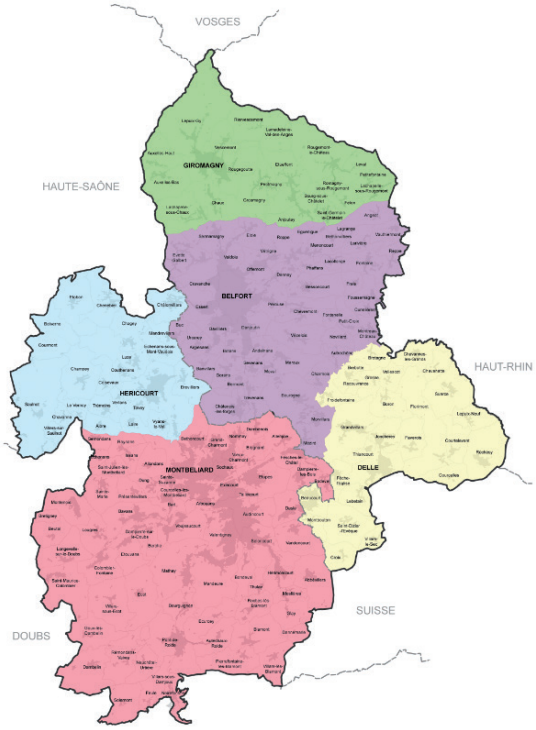

PMA 72 Communes

PMA 29 communes

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1 équipe restreinte pour l'ingénierie d'accompagnement.

Jilali EL RHAZ

Directeur du Codev

Olivier MASSACRIER

Assistant du Codev

MODUS OPERANDI

GROUPES DE TRAVAIL SPÉCIFIQUES

LE CODEV HORS LES MURS

TABLES RONDES / PLÉNIÈRES

COOPÉRATIONS TERRITORIALES

COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

LES CHIFFRES CLÉS

2018

1535
HEURES CUMULÉES

646
PARTICIPANTS

28
RÉUNIONS

2019

1114
HEURES CUMULÉES

512
PARTICIPANTS

21
RÉUNIONS

LES TRAVAUX DU CODEV

LES TEMPS FORTS...

Rencontres, échanges, débats, idéation, ...

RÉGION BFC

11.12.2018 - CRISTEL (Fesches-le-Châtel) :
Organisation d'une séance de travail avec des acteurs du territoire (économique, culturel, social, etc.) sur le thème de l'Attractivité Régionale et du Nord Franche-Comté.

PÔLE MÉTROPOLITAIN NFC

De janvier à octobre 2018 :
Élaboration du projet de Codev Nord Franche-Comté.

12.03.2019 :
Participation à une séance d'idéation pour la feuille de route du Pôle Métropolitain NFC.

18.10.2019 :
Participation au Comité de projet « Territoire d'Industrie ».

PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION

27.03.2019 - SCoT ND :
Préconisations complémentaires du Codev.

10.07.2019 - SCoT ND :
Présentation de la nouvelle mouture du SCoT.

25.09.2019 :
Stand du Codev lors de la Journée de l'Eau.

30.09.2019 :
Participation du Codev au lancement du Contrat de Transition Ecologique (CTE) du Pays de Montbéliard.

CLUB AFFAIRE NFC

29.03.2019 - ARCOPOLIS (Voujeaucourt) :
Présentation du Codev devant un parterre de chefs d'entreprises du NFC et de l'Arc Jurassien.

LES CONTRIBUTIONS

Contribution
« L'eau un enjeu pour notre territoire »

UN PROCESSUS DE CONCERTATION DYNAMIQUE...

Saisine par le Président de PMA

Par courrier en date du 30/05/2018, le Président de Pays de Montbéliard Agglomération a confié au Conseil de Développement la mission d'organiser et d'animer une **participation citoyenne sur les enjeux majeurs de l'eau pour notre territoire…**

Désignation de l'animateur par le Bureau du Codev : François LACHAMBRE

Constitution d'une commission Ad hoc

- Composition ouverte à différents acteurs du territoire.
- La gestion participative a permis de créer un **dialogue productif** intégrant les préoccupations, besoins, connaissances, savoirs et compétences des citoyens, experts et décideurs dans un objectif d'intérêt général.

Chronologie

- **30/03/2018**
  Motion pour des États Généraux de l'Eau voté par le Conseil Communautaire de PMA.
- **03/05/2018**
  1ère réunion technique (Président et Directeur du Codev / VP de PMA en charge de l'Eau et Assainissement / DGA et Direction de l'Eau de PMA / Secrétaire Général de PMA) pour définir les contours de la commande qui sera faite au Conseil de Développement.
- **30/05/2018**
  Saisine du Codev par le Président de Pays de Montbéliard Agglomération.
- **05/06/2018**
  Accord du Bureau du Codev de répondre à la saisine du Président de PMA à certaines conditions.
- **27/06/2018**
  2nde réunion technique pour faire part de l'avis du Codev et clarifier les missions de chaque partie.
- **12/07/2018**
  Installation de la commission et premières préconisations pour le cahier des charges.
- **13/07/2018**
  Présentation des 1ères recommandations de la commission au Comité Technique.
- **12/09/2018**
  Plénière en présence de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage (cabinet ARTELIA) pour un état des lieux et échanges.
- **28/11/2018**
  Table ronde " Regards croisés sur les enjeux de l'Eau " avec la participation de 3 experts :
  Agence de l'Eau I France Eau Publique I FP2E[5].

...

[5] Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau

...

3 groupes de travail

- Ressources en Eau
  23/01/2019
  25 participants
- Sensibilisation à la population
  19/03/2019
  19 participants
- Tarification durable et télérelève
  28/03/2019 & 29/04/2019
  21 participants

2 visites de terrain

- Usine de production d'eau potable
  MATHAY
  16/03/2019 - 27 participants
- Stations d'épurations
  ARBOUANS / PONT DE ROIDE
  15/06/2019 - 15 participants

Validation des préconisations par les membres de la commission - 02/05/2019

Stand d'information et de sensibilisation du Codev lors de la Journée de l'Eau organisée par PMA - 25/05/2019

Validation à l'unanimité du rapport d'étape et des 20 propositions - 18/06/2019

Remise de la contribution au Président de Pays de Montbéliard Agglomération - 04/07/2019

1. Table ronde I 28/11/18
2. Remise du rapport d'étape I 04/07/19

LES CHIFFRES CLÉS

434
PARTICIPANTS

1151
HEURES CUMULÉES

12
RÉUNIONS

3
RÉUNIONS TECHNIQUES

1
TABLE RONDE

4
RÉUNIONS PLÉNIÈRES

4
RÉUNIONS DE GROUPE

3
GROUPES DE TRAVAIL

25
RESSOURCES EN EAU
PARTICIPANTS

19
SENSIBILISATION DE LA POPULATION
PARTICIPANTS

€ 21
TARIFICATION DURABLE ET TÉLÉRELÈVE
28/03/19 & 29/04/2019
PARTICIPANTS

1
JOURNÉE DE SENSIBILISATION

2
VISITES

Contribution
« Préconisations citoyennes pour une transformation réussie et inclusive du territoire industriel Nord Franche-Comté »

UN PROCESSUS DE CONCERTATION DYNAMIQUE...

Saisine par le Président de PMA

Pour répondre à la saisine du Président de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 9 juillet 2018, le Conseil de Développement s'est mis au travail afin d'élaborer une contribution visant à déterminer **les actions collectives et enjeux sociétaux permettant à chacun d'être acteur de la mutation de notre territoire industriel.**

Désignation des co-animateurs par le Bureau du Codev : Louis DEROIN et Denis RAGOT

Constitution d'une commission spécifique

- Appel à candidature aux membres titulaires et associés du Codev
- Appel à candidature auprès des partenaires du Codev (Conseils de citoyens et de quartiers, centres sociaux, acteurs du territoire, …)

Installation de la commission - 04/10/2018

- Présentation du projet « TIGA » en présence de l'AMO[6], du 1er Vice-président de PMA et des responsables administratifs des deux grandes agglomérations : PMA et GBCA[7]

3 groupes de travail ou living lab

- Industrie 4.H — 04/12/2018 - 26 participants
- Hydrogène Énergie et Green technologies — 06/12/2018 - 26 participants
- Acculturation — 18/12/2018 - 31 participants

1 séminaire de travail Codev / Porteurs d'actions - 17/01/2019

Validation des préconisations par les membres de la commission - 12/02/2019

Remise de la synthèse des préconisations citoyennes au cabinet Ernst & Young - 14/02/2019

Présentation de la synthèse aux Élu(e)s du Bureau exécutif de PMA - 15/02/2019

Remise de la contribution au Président de Pays de Montbéliard Agglomération - 11/04/2019

[6] Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
[7] Grand Belfort Communauté d'Agglomération

1. Installation de la commission | 04/10/18
2. Remise de la contribution | 11/04/19

LES CHIFFRES CLÉS

211 PARTICIPANTS

526 HEURES CUMULÉES

8 RÉUNIONS

1 SÉMINAIRE

2 RÉUNIONS PLÉNIÈRES

2 RÉUNIONS TECHNIQUES

3 RÉUNIONS DE GROUPE

3 GROUPES DE TRAVAIL

26 INDUSTRIE 4.H PARTICIPANTS

H_2 26 HYDROGÈNE ÉNERGIE PARTICIPANTS

31 ACCULTURATION PARTICIPANTS

Contribution
« SCoT Nord Doubs… suite et fin »

Après 14 réunions de travail sur plus de 5 ans, le Conseil de Développement a été présent tout au long du processus du SCoT ND (Diagnostic, PADD[8], DOO[9] et nouvelle mouture) avec l'apport de préconisations pour un aménagement efficient de notre territoire à l'horizon des 10 prochaines années.

Cette dernière a été remise au Président de PMA le 7 juin 2018.

En 2019, le Conseil de Développement a de nouveau été sollicité pour apporter son regard prospectif, afin de répondre aux attentes complémentaires de l'État.

Ainsi, 2 nouvelles réunions de travail ont réuni les membres de la commission en 2019.

UN PROCESSUS **PARTICIPATIF...**

- **Saisine par le Président de PMA -** 06/2014
- **Avis sur le diagnostic -** 03/2015
- **Avis sur le PADD -** 03/2016
- **Avis sur le DOO -** 04/2017
- **Contribution finale -** 06/2018
- **2 nouvelles réunions de travail**
- **Avis supplétif -** 03/2019

[8] Plan d'Aménagement et de Développement Durable
[9] Document d'Orientation et d'Objectif

1. Réunion SCoT ND | 27/03/19

LES CHIFFRES CLÉS 2014-2019

514
PARTICIPANTS

1215
HEURES CUMULÉES

14
RÉUNIONS

1
CONTRIBUTION

1
AVIS SUPPLÉTIF

Contribution
« Préconisations citoyennes pour le PCAET de Pays de Montbéliard Agglomération »

UN PROCESSUS DE CONCERTATION DYNAMIQUE...

Saisine par le Président de PMA

Dans le cadre de la révision obligatoire du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) à l'échelle des 72 communes, le Président de Pays de Montbéliard Agglomération a saisi le Conseil de Développement en date du 30/09/2018 afin d'apporter un regard citoyen pluriel sur cette thématique majeure pour notre territoire.

Consultation citoyenne (enquête en ligne) - de novembre 2018 à fin décembre 2018

130 réponses (membres titulaires et associés)

3 leviers identifiés

- **Sobriété et la transition énergétique** (rendre les bâtiments économes en énergie, agir sur la production, l'achat et la consommation d'énergies, …)
- **Nouvelles mobilités** (plus de modes doux et de transports collectifs…)
- **Investir dans la nature** (une production agricole saine et locale, la nature en ville….).

1 pilier incontournable

La mobilisation et la participation de tous les acteurs du territoire

Pour rappel, le Codev avait déjà contribué en 2011 à la mise en place du Plan Climat Energie Territorial de Pays de Montbéliard Agglomération. Le travail avait abouti à une contribution intitulée « Le citoyen, acteur du développement durable – pour aller plus loin… Agissons ».

Cette contribution insistait sur la nécessité d'une action ambitieuse et d'une véritable rupture. Elle ne pouvait se réaliser qu'avec **une volonté politique forte et une forte implication de tous les acteurs et des habitants du territoire.**

Comme dans beaucoup d'autres domaines, le PCAET s'enrichirait à ne pas rester confiné aux limites territoriales de PMA.

Dans le cadre du Pôle Métropolitain, PMA doit coopérer avec les territoires voisins afin d'échanger en termes de savoir-faire, mais aussi coopérer sur un certain nombre d'actions telle que la constitution d'une véritable filière économique sur la rénovation des logements anciens, sur les éco-matériaux, sur les développements de l'usage des transports collectifs, sur le renforcement de la pratique des modes doux, sur l'accompagnement du développement du parc de véhicules électriques et hybrides…

Le Codev estime que la réussite du PCAET repose sur un pilier incontournable : la mobilisation et la participation de tous les acteurs du territoire à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques et du programme d'actions. Les responsables politiques, les collectivités territoriales et les institutions publiques, les chercheurs, les entrepreneurs et les agriculteurs, les industriels, les citoyens et les associations, tous doivent être impliqués.

Prêt pour un Codev MÉTROPOLITAIN ?

LE PROJET D'UNE INSTANCE UNIQUE

Un cadre législatif et un contexte territorial favorable

La Loi NOTRe (article 88) donne la possibilité de créer des Conseils de Développement à une échelle supra-intercommunale. **Ainsi, des EPCI contigus peuvent décider de créer et d'organiser un Conseil de Développement commun compétent, pour l'ensemble de leurs périmètres après validation de leurs organes délibérants respectifs.**

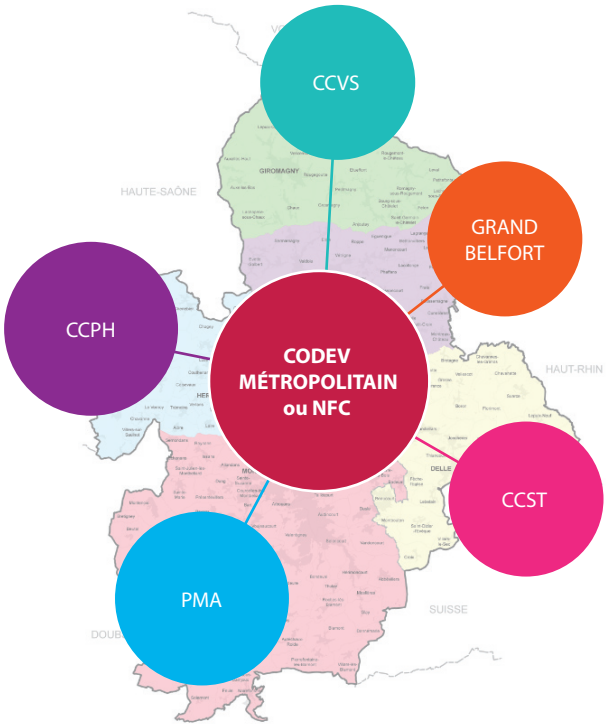

Rappel de la chronologie

Délibération de PMA du 30/03/2017
Validant le renouvellement du Codev à l'échelle du Pôle Métropolitain NFC

Présentation du projet aux présidents des EPCI

- **Communauté de Communes Sud Territoire (CCST)** - Vendredi 12 mai 2017 | Delle
  Christian RAYOT - Président
- **Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH)** - Mardi 23 mai 2017 | Héricourt
  Fernand BURKHALTER - Président
- **Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS)** - Mercredi 24 mai 2017 | Etueffont
  Jean-Luc ANDERHUEBER - Président
- **Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)** - 17 octobre 2017 | Mairie de Belfort
  Damien MESLOT - Président

...

Constitution d'un comité de pilotage (COPIL) - 12/2017

- **CCST**
  Jacques ALEXANDRE - Vice-président et Maire de Joncherey
  Maryse CAPTON - DGS
- **CCVS**
  Jean-Luc ANDERHUEBER - Président
  Claude PARTY - Vice-président
  Emmanuel STEINER - DGS
- **GBCA**
  Delphine MENTRE - Vice-présidente
  Jérôme SAINTIGNY- DGS
- **PMA**
  Christine BOSCHI - Conseillère Communautaire Déléguée
  Pascal DELISLE - DGA représentant Mme PELLET (DGS)
- **CODEV**
  Pierre LAMARD - Président
  Jilali EL RHAZ - Directeur

Des délibérations validant la création d'un Codev unique Nord Franche-Comté
PMA 30/03/2017 - GBCA 22/02/2018 - CCVS 06/03/2018 - CCST 05/04/2018

Les 4 EPCI volontaires (PMA, GBCA, CCST et CCVS) ont entériné, par voie de délibération, la décision de :

- **constituer un seul Conseil de Développement commun aux EPCI volontaires composant le Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté,** à savoir la Communauté de Communes du Sud Territoire, la Communauté de communes des Vosges du Sud, la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort et Pays de Montbéliard Agglomération.
- **confier à un Comité de Pilotage constitué de représentants de la Communauté de Commune du Sud Territoire, de la Communauté de Communes des Vosges du Sud, de la Communauté d'Agglomération du Grand Belfort, de Pays de Montbéliard Agglomération et du Conseil de Développement,** la mission de définir la composition, l'organisation, le fonctionnement et de proposer un projet de Conseil de Développement aux différents organes délibérants.

Un COPIL au travail
23/01/2018 - 07/03/2018 - 02/05/2018 - 04/07/2018

Les propositions du COPIL

UNE COMPOSITION DU CODEV NFC FIXÉE À 150 MEMBRES

PMA : 60 membres BCA : 60 membres CCST : 15 membres CCVS : 15 membres

UNE RÉPARTITION DES ACTEURS DU TERRITOIRE EN 6 COLLÈGES

a. Collège des entreprises et des acteurs de l'économie
b. Collège des syndicats de salariés
c. Collège des associations
d. Collège des organismes publics et assimilés (hors DSP)
e. Collège des personnalités qualifiées
f. Collège des citoyens volontaires

DES PRINCIPES

- Diversité Hommes / Femmes / Âges
- Pas de mandat d'élu politique
- Mandat de 3 ans renouvelable

...

UN CADRE

- Pas de personnalité juridique
- Une Charte de partenariat définira les relations entre le Codev et les différentes autorités de rattachement (les EPCI ainsi que le syndicat mixte du Pôle Métropolitain qui les rassemble)

UN FONCTIONNEMENT TRANSPARENT

- Un Bureau
- Des commissions permanentes en lien avec les domaines de coopérations définis dans les statuts du Pôle Métropolitain
- Des commissions locales ou « territorialisées » pour répondre aux saisines particulières des EPCI
- Des séances plénières

DES RELATIONS AVEC LES ÉLUS DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

Le Président du Pôle Métropolitain désignera un(e) conseiller(e) métropolitain(e), idéalement issu de l'exécutif pour assurer le relais de l'information et l'organisation des travaux entre le Conseil de Développement et le Comité métropolitain.

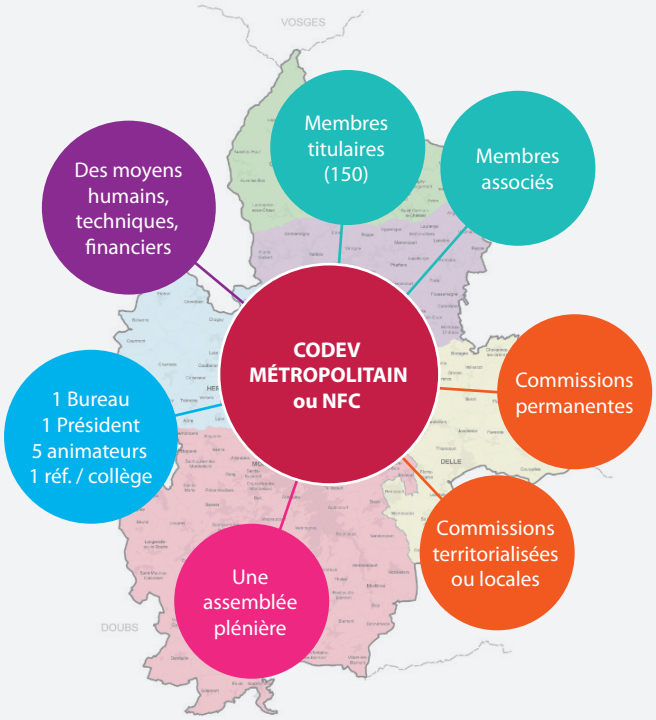

UN RÉGLEMENT INTÉRIEUR VALIDÉ PAR LE COPIL DÉFINISSANT LE CADRE ET LES MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU CODEV NFC.

DES MOYENS (HUMAINS, FINANCIERS, TECHNIQUES)

La loi NOTRe impose aux EPCI au sein desquels est institué un Conseil de Développement de veiller aux conditions du bon exercice de ses missions. Ainsi, les EPCI créant un Conseil de Développent ont une obligation de moyens et doivent leur assurer les moyens matériels, humains et financiers utiles pour fonctionner.
Arrivé à ce stade de la discussion et bien que des scénarii de répartition du budget du Codev NFC aient été établis, le COPIL a cessé de se réunir car un des EPCI volontaire a décidé de mettre en veille sa participation avec un renvoi à l'après élections municipales (mars 2020).

À suivre ...

LE CODEV HORS LES MURS

Visite du garage solidaire

Lors de la restitution des États Généraux de l'Économie Sociale et Solidaire en novembre 2011, il avait été souligné l'importance de faire émerger des projets économiques viables en réponse à des besoins sociaux non couverts.
Dans ce cadre, l'ex-Région Franche-Comté avait lancé une démarche projet visant à mettre en place un **« dispositif expérimental innovant d'appui à l'émergence de projets d'utilité sociétale en Franche-Comté ».**
Il s'agissait, dans un premier temps, de capter des besoins sociétaux, non, ou insuffisamment, couverts, et pour lesquels il n'y avait pas de porteur identifié.
Dans un second temps, de générer des projets créateurs d'activités et d'emplois, en réponse à ces besoins.
En 2014, l'association « Franche-Comté Active » était mandatée pour conduire et animer les travaux dans le cadre de ce projet « Émergence ».
Pays de Montbéliard Agglomération avait choisi le Conseil de Développement pour être la structure de référence pour mener la réflexion.

Après plus de 5 séances de créativités, **96** pistes ont été dégagées, puis triées et classées pour retenir 6 thèmes. Parmi ceux-ci, le thème de la mobilité avec la « Création d'un garage solidaire ».
À l'issue des différentes phases d'analyse de la viabilité économique et sociale du projet, ce garage solidaire a été inauguré en 2018 et a permis la création de 2 emplois à ce jour (3 à 4 à moyen terme).
Porté par La Roue de Secours, plateforme mobilité pour un public en difficulté, ce garage propose des réparations de véhicules à bas prix, des locations et des ventes solidaires grâce à des dons d'entreprises, de collectivités, etc. Le public est reçu uniquement sur prescription d'un travailleur social.
Ainsi, le vendredi 27 avril 2018, une trentaine de personnes, membres du Codev et acteurs sociaux associés ont visité le garage solidaire installé dans la Zone du Charmontet à Montbéliard.

Visite de l'usine de production d'eau potable de Mathay

Le 16/03/2019, 27 membres du Codev ont visité l'usine de production d'eau potable de Mathay.

Visite des stations d'épuration de Mathay et de Pont-de-Roide-Vermondans

Le 15/06/2019, 15 membres du Codev ont visité les stations d'épuration d'Arbouans et de Pont-de-Roide-Vermondans.

1. Accueil et présentation par Hugues MENAT, Directeur de la Roue de Secours & Thierry SERDET, chargé de mission PMA I 27/04/18
2. Visité l'usine de production d'eau potable de Mathay. I 16/03/19
3. Visite de la station d'épuration de Pont-de-Roide-Vermondans I 15/06/19

LES COOPÉRATIONS TERRITORIALES

CESER BFC

21.09.2018 - Montbéliard : séminaire de travail
À l'initiative du Codev de PMA, accueil des membres du bureau du CESER BFC.

18/09/19 - Dole : première rencontre régionale CESER / Conseils de Développement de BFC
Initiative prise par le CESER BFC suite au séminaire de travail qui s'est tenu en 2018 à Montbéliard.
La délégation du Codev de PMA était composée de Caroline DEBOUVRY, Louis DEROIN, Jilali EL RHAZ, Pierre LAMARD, Olivier MASSACRIER et André VILLEMIN.

Pays de Montbéliard Agglomération

25/05/2019 - Montbéliard : journée de l'eau
Première « Journée de l'EAU » organisée par Pays de Montbéliard Agglomération.
Cette dernière s'est articulée autour de :

- 7 visites de sites,
- 3 rencontres avec des experts,
- des stands en accès libres dans le hall de PMA.

Le Codev a pris part à cette manifestation en tenant un stand.
Ainsi, le Président Pierre LAMARD, l'animateur de la commission « L'Eau, un enjeu pour notre territoire » François LACHAMBRE et l'assistant du Codev Olivier MASSACRIER ont pu présenter le Codev et ses nombreux travaux ; et tout spécialement ses réflexions en cours sur le thème de l'eau : ressources en eau, sensibilisation à la population, tarification…
Une expérience sur la non-dégradation des lingettes biodégradables a notamment été présentée.
Des membres du club de spéléologie « CATAMARAN » (MM. GRIMME et BONVALOT) ont pu expliquer la découverte du « Puit Léon » qui alimente depuis Blamont les villages alentours.

La Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD)

11 & 12/10/2018 - Sète : les 12es Rencontres Nationales des Conseils de Développement sur le thème « territoires et citoyennetés »
À l'issue de ces rencontres nationales, la CNCD a adopté une motion (l'Appel de Sète). Cet appel intitulé « Pour une démocratie vivante dans tous les territoires ; État, Élus locaux, Conseils de Développement : Ensemble allons plus loin » s'adresse aux responsables politiques locaux et aux institutions nationales.

26/06/2018 - Paris : Assemblée Générale de la CNCD

24/06/19 - Sénat : les « 20 ans des Conseils de Développement » au palais du Luxembourg

25/06/19 : Assemblée Générale de la CNCD
Ces principales réunions ont été complétées par des réunions du Conseil d'Administration et des réunions des techniciens.

Enseignement supérieur - Université Ouverte

MAISON FAMILIALE ET RURALE DE MANDEURE

22/01/2018 - PMA :
Accueil et intervention du directeur du codev de PMA devant les 1res années SP3S sur le thème « le Codev et la participation citoyenne ».

IUT CARRIÈRES SOCIALES

22/10/2018 - Belfort :
intervention du Directeur du Codev de PMA devant les 1res années « démarche participative et développement local ».

06/11/2019 - Belfort :
intervention du Président et du Directeur du Codev de PMA devant les 2es années « le Codev… un lieu de capitalisation des connaissances ».

UNIVERSITÉ OUVERTE

07/10/2019 - Montbéliard :
Présentation du Codev et relais de l'appel à candidature aux adhérents de l'Université Ouverte.

Accueil du CESER BFC à PMA
21/09/18

Première rencontre régionale CESER / Conseils de Développement de BFC à Dole
18/09/19

Stand du Codev à la « Journée de l'EAU »
25/05/19

12es Rencontres Nationales
des Conseils de Développement
Sète - 11 & 12/10/18

Les « 20 ans des Conseils de Développement » au Sénat (Palais du Luxembourg)
24/06/19

Présentation du Codev aux adhérents de l'Université Ouverte
07/10/19

Le renouvellement du CODEV 2019 / 2022

PROCESSUS & INSTALLATION

Contexte

Le projet d'instance de démocratie participative unique à l'échelle du Nord Franche-Comté n'ayant pas abouti, il a fallu renouveler le Conseil de Développement à l'échelle des 72 communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération.

En effet, suite à la loi NOTRe de 2015, Pays de Montbéliard Agglomération est passée de 29 à 72 communes depuis le 1er janvier 2017.

Chronologie

Août
- Finalisation des Outils de communication
- Réunion de travail avec le Président de PMA

Septembre
- Conférence de presse
- Appel à candidature
- Présentation du projet en commission numéro 1 du 11/09/19
- Validation du Réglement intérieur du Codev par le Conseil communautaire du 19/09/19

Octobre
- Réception des candidatures
- Analyse des candidatures selon critères

Novembre
- Tirage au sort 13/11/19
- Finalisation de la composition
- Validation de la composition par le Conseil Communautaire du 22/11/19

Décembre
- Installation officielle du Codev 2019-2022 le 18/12/19

Campagne de communication

Un kit de communication (affiche, plaquette, fiche de candidature) a été envoyé par courrier et par mail aux 72 communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération afin qu'elles puissent communiquer auprès de leurs administrés via leurs outils (revue municipale, brève municipale, site internet, panneaux lumineux, réseaux sociaux, etc.)

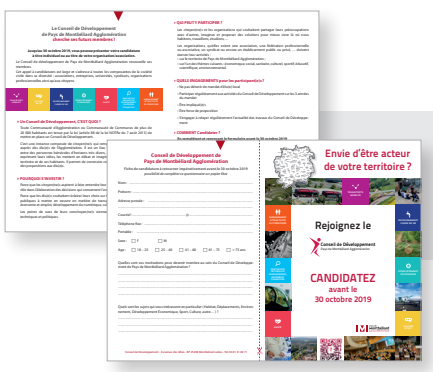

Innovations du Codev 2019 / 2022

NOMBRE DE MEMBRES FIXÉ À 112 (identique au nombre de conseillers communautaires).

CRÉATION D'UN 7ème COLLÈGE INTITULÉ « ACTEURS DES TERRITOIRES VOISINS ».

CRÉATION D'UNE COMMISSION DES SUITES avec pour missions :
- Évaluer avec pertinence, le devenir des avis, propositions, préconisations, par leur prise en compte dans la politique communautaire et la mise en place de coopérations partenariales spécifiques,
- Identifier et analyser l'impact des préconisations dès lors qu'elles sont mises en œuvre,
- Mettre en lumière les éléments transférables qui méritent d'être diffusés vers d'autres territoires.

UN NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Organisation fonctionnelle

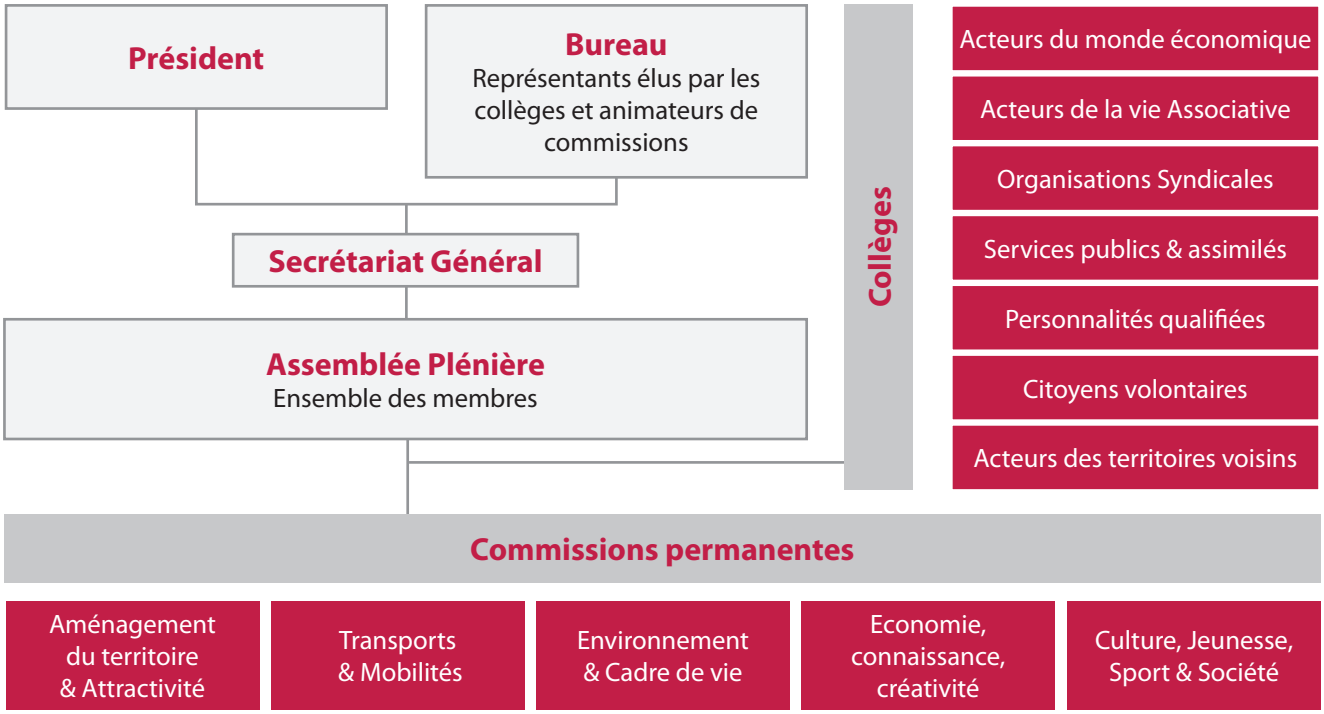

Un territoire d'action variable

PMA 72 communes

Pôle Métropolitain 198 communes

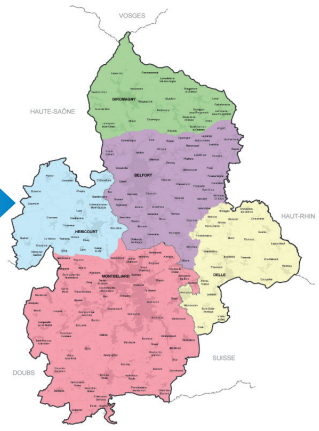

Une composition à l'image de la société

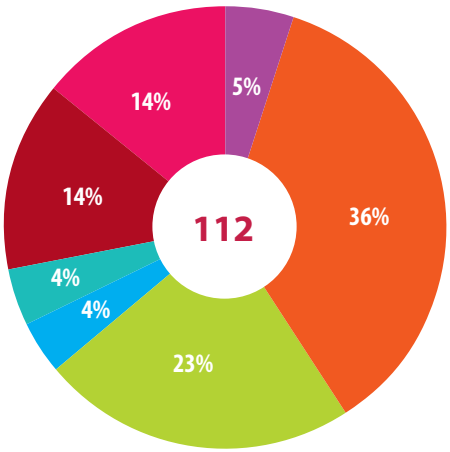

112 membres répartis en 7 collèges

- Acteurs du monde économique
- Organisations syndicales
- Acteurs de la vie associative
- Services publics & assimilés
- Personnalités qualifiées
- Citoyens volontaires
- Acteurs des territoires voisins

Retour sur image

Séance « tirage au sort » du 13/11/19

Séance « tirage au sort » du 13/11/19

Séance d'installation du 18/12/19

Séance d'installation du 18/12/19

Séance d'installation du 18/12/19

ANNEXES

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

Le Président

MONSIEUR LE PRESIDENT
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE MONTBELIARD
8 AVENUE DES ALLIES
25208 MONTBELIARD CEDEX

Montbéliard, le 30 MAI 2018

Objet : Sensibilisation citoyenne sur les thématiques du Grand Cycle de l'Eau
N/Réf. Départ : ER/AH/224241

Monsieur le Président,

Le Conseil Communautaire du 29 mars 2018 a autorisé le lancement des démarches nécessaires à la mise en place du futur mode d'organisation et de gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération à horizon 2020.

A cette occasion, une motion pour la tenue d'Etats Généraux sur les enjeux de l'eau a été déposée.

Soucieux d'une participation citoyenne autour de ces enjeux majeurs pour notre territoire, j'ai souhaité voir confier au Conseil de Développement la mission d'animer toute démarche allant dans ce sens.

Suite à notre premier échange, je vous remercie de bien vouloir me faire part de vos propositions de contribution et de l'organisation que vous souhaitez mettre en place autour de cette thématique.

Comptant sur votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,

Charles DEMOUGE

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION
Direction Enseignement, Recherche et Formation

Monsieur Pierre LAMARD
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
8 AVENUE DES ALLIES
25208 MONTBELIARD CEDEX

Affaire suivie par : JF KLOPFENSTEIN
tél. 03.81.31.87.55
jf.klopfenstein@agglo-montbeliard.fr

Montbéliard, le - 9 JUIL. 2018

Objet : Demande de soutien du Conseil de Développement dans l'élaboration du projet TIGA "Transformation d'un territoire industriel"
N/Réf. Départ : AZ/225164

Monsieur le Président du Conseil de Développement,

Comme vous le savez, Pays de Montbéliard Agglomération associé au Grand Belfort, à l'Université de Franche-Comté, à l'UTBM, et aux entreprises PSA, Alstom, GE, et Faurecia a décidé de se porter candidat à l'appel à projet « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » lancé par l'Etat et la Caisse des Dépôts.

Le projet porté par le Nord Franche-Comté intitulé « Transformation d'un Territoire Industriel : création d'un écosystème 4.0 et développement des Green technologies » veut répondre à plusieurs grands défis :

- La digitalisation peut impliquer à court ou moyen terme une diminution du nombre des emplois affectés à la fabrication et aux fonctions logistiques. Comment faire de ce risque une opportunité et du Nord Franche-Comté un territoire de référence de l'industrie 4.0, par l'adaptation rapide des entreprises quelle que soit leur taille, mais aussi à travers le développement d'une filière à part entière avec ses fournisseurs de produits et de services qu'il convient de fixer ici, par la qualité de notre écosystème ?

- L'industrie 4.0 induit une augmentation du niveau de qualification des emplois, avec de nouvelles compétences numériques à intégrer. Comment organiser, en lien avec les autorités académiques, mais aussi les parents d'élèves, les représentants des enseignants et les communes des initiatives favorisant par exemple des initiations précoces et attractives au codage informatique ?

- La modernisation et la diminution de taille des usines induites par l'industrie 4.0 interviennent dans un contexte où, en de nombreux points de notre territoire, subsistent les vestiges industriels du 19ème et 20ème siècle. Comment mobiliser les compétences, les moyens et les citoyens pour reconquérir de façon plus rapide les espaces industriels anciens, parfois pollués, et ainsi améliorer l'attractivité de notre territoire tout en limitant l'étalement urbain ?

.../...

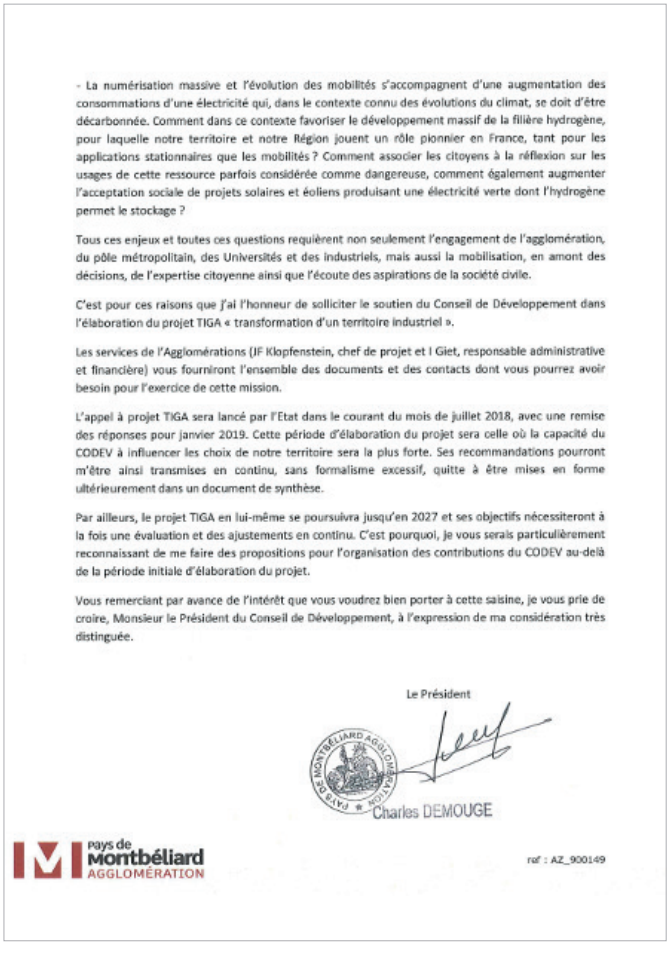

- La numérisation massive et l'évolution des mobilités s'accompagnent d'une augmentation des consommations d'une électricité qui, dans le contexte connu des évolutions du climat, se doit d'être décarbonnée. Comment dans ce contexte favoriser le développement massif de la filière hydrogène, pour laquelle notre territoire et notre Région jouent un rôle pionnier en France, tant pour les applications stationnaires que les mobilités ? Comment associer les citoyens à la réflexion sur les usages de cette ressource parfois considérée comme dangereuse, comment également augmenter l'acceptation sociale de projets solaires et éoliens produisant une électricité verte dont l'hydrogène permet le stockage ?

Tous ces enjeux et toutes ces questions requièrent non seulement l'engagement de l'agglomération, du pôle métropolitain, des Universités et des industriels, mais aussi la mobilisation, en amont des décisions, de l'expertise citoyenne ainsi que l'écoute des aspirations de la société civile.

C'est pour ces raisons que j'ai l'honneur de solliciter le soutien du Conseil de Développement dans l'élaboration du projet TIGA « transformation d'un territoire industriel ».

Les services de l'Agglomérations (JF Klopfenstein, chef de projet et I Giet, responsable administrative et financière) vous fourniront l'ensemble des documents et des contacts dont vous pourrez avoir besoin pour l'exercice de cette mission.

L'appel à projet TIGA sera lancé par l'Etat dans le courant du mois de juillet 2018, avec une remise des réponses pour janvier 2019. Cette période d'élaboration du projet sera celle où la capacité du CODEV à influencer les choix de notre territoire sera la plus forte. Ses recommandations pourront m'être ainsi transmises en continu, sans formalisme excessif, quitte à être mises en forme ultérieurement dans un document de synthèse.

Par ailleurs, le projet TIGA en lui-même se poursuivra jusqu'en 2027 et ses objectifs nécessiteront à la fois une évaluation et des ajustements en continu. C'est pourquoi, je vous serais particulièrement reconnaissant de me faire des propositions pour l'organisation des contributions du CODEV au-delà de la période initiale d'élaboration du projet.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette saisine, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil de Développement, à l'expression de ma considération très distinguée.

Le Président

Charles DEMOUGE

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

Sensibilisation l'environnement

Monsieur Pierre LAMARD
Président
CODEV
8 Avenue des Alliés
BP 98407
25208 MONTBELIARD CEDEX

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Affaire suivie par : Anne CHENEAU
tél. 03 81 31 85 91
fax 03 81 31 87 89
anne.cheneau@agglo-montbeliard.fr

Montbéliard, le 17 SEP. 2018

Objet : Demande de contribution pour le nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
N/Réf. Départ : CP/226430

Monsieur le Président,

Pays de Montbéliard Agglomération a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle des 29 communes en mai 2016 (voir document joint). Il est en cours de révision à l'échelle des 72 communes.

Cette mise à jour conduit la collectivité à mener une large consultation des acteurs du territoire.

Ainsi, une consultation citoyenne menée de mai à juillet vient d'aboutir, avec 750 réponses.

Des contributions ont été sollicitées également auprès de partenaires de la collectivité : le Sygam et le Syded en qualité de distributeurs d'énergie, la Chambre d'agriculture sur des pratiques agricoles durables, l'Agence d'Urbanisme sur le volet urbanisme et le potentiel de gisement d'énergies renouvelables, DEFI sur le développement de l'économie sociale et solidaire, Vergers Vivants sur la préservation des vergers, Vélocité sur le développement des pistes cyclables et l'association Gaïa Energies sur les économies d'énergies dans les logements.

Le Conseil de Développement du Pays de Montbéliard, en tant qu'instance de démocratie participative et représentante de la société civile, est un acteur majeur de la collectivité.

Ainsi, je vous serais reconnaissant de nous faire part de vos réflexions et propositions sur les enjeux liés au changement climatique pour notre territoire.

Celles-ci contribueront à l'élaboration du nouveau plan climat qui devra intégrer une stratégie territoriale et à un programme d'actions revisité tenant compte des spécificités du territoire à 72 communes et de l'apport des acteurs du territoire.

Votre contribution pourrait prendre la forme d'un simple courrier, à nous retourner avant le 15 décembre 2018.

Vous remerciant encore pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,
Le VICE PRESIDENT
Daniel GRANJON

PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION - 8 avenue des Alliés - BP 98407 - 25208 Montbéliard cedex - Tél. 03 81 31 88 88 - Fax 03 81 31 88 89 - www.agglo-montbeliard.fr

---

12e RENCONTRES NATIONALES DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT

Pour une démocratie vivante dans tous les territoires

État, Élus locaux, Conseils de développement : Ensemble allons plus loin

APPEL DE SETE – OCTOBRE 2018

Instance de démocratie participative dans les intercommunalités de plus de 20 000 habitants, pays et pôles territoriaux, le Conseil de développement a vu ses modalités d'organisation, ses missions, sa composition inscrites dans le Code Général des Collectivités territoriales, confirmant l'intérêt de la puissance publique pour cet outil de démocratie locale.

Depuis près de 20 ans, de nombreux Conseils de développement ont été créés partout en France, dans des territoires ruraux et urbains, apportant ainsi une nouvelle dimension à l'élaboration et à l'exercice de l'action publique. Pourtant ils sont encore mal connus et reconnus et dans de nombreux cas, les travaux des Conseils sont insuffisamment pris en considération. Malgré l'obligation légale, de nombreuses communautés et pôles d'équilibre territoriaux n'ont pas encore créé de Conseil de développement.

Les Conseils de développement au cœur du renouvellement des pratiques démocratiques

Les avancées actuelles conduites par des **Collectivités territoriales** en matière d'ouverture participative et démocratique sont indéniables et répondent à une attente réelle des citoyens.

Les **Conseils de développement** jouent un rôle complémentaire à ces initiatives pour rendre la démocratie plus vivante :

- ils apportent **une valeur ajoutée à l'élaboration de l'action publique**, en fournissant des contributions construites fondées sur l'expertise d'usage et l'expression des attentes citoyennes
- ils invitent à **sortir des cadres** géographiques ou de compétences qui pèsent sur l'action des intercommunalités. Ils sont à l'écoute des signaux faibles de la société et ils contribuent à **ouvrir de nouvelles portes** pour l'action publique.
- ils travaillent **avec les autres acteurs de démocratie participative**, en tant que lieu de débat apaisé permettant le dialogue entre les élus et tous les acteurs du territoire. Ils contribuent à **l'animation du débat territorial et à la dynamique de mise en réseau des acteurs de la société civile**, pour faire émerger des projets concrets dans les territoires.

Coordination Nationale des Conseils de développement
22 rue Joubert Paris 09 - Tel : 01 40 41 42 13
Coordination.nationale@conseils-de-developpement.fr
www.conseils-de-developpement.fr

Élus locaux, État, et Conseils de développement : ensemble allons plus loin

Pour que les Conseils de développement puissent pleinement participer à revitaliser la démocratie dans tous les territoires, une démarche concertée et collaborative entre tous les acteurs est nécessaire.

La Coordination nationale des Conseils de développement lance un appel :

aux **Responsables politiques locaux**, élus des métropoles, communautés et pôles d'équilibre territoriaux pour qu'ils mettent tout en œuvre pour :

- que tous les territoires disposent d'un Conseil de développement doté des moyens nécessaires pour bien fonctionner
- renforcer le dialogue avec leur Conseil de développement dès le démarrage et tout au long du processus de définition et de réalisation de l'action publique
- faciliter l'ouverture de leur Conseil de développement aux acteurs de la société civile et aux citoyens

aux **Institutions nationales**, gouvernement et parlement, pour qu'ils garantissent à tous les Conseils développement un cadre juridique stable et fonctionnel :

- en veillant au respect complet de la loi, plus particulièrement en s'assurant de la création de Conseils de développement dans tous les EPCI de plus de 20.000 habitants,
- en proposant un cadre, tant financier qu'humain, qui permettra à tous les Conseils de développement de fonctionner correctement.

La Coordination nationale, pour sa part, poursuit son travail avec les **Conseils de développement**. Elle continuera à faciliter les échanges d'expériences et les réflexions partagées, pour qu'ils :

- continuent à initier, nourrir et renforcer le débat démocratique territorial,
- approfondissent le dialogue avec les élus dans le respect de la responsabilité du politique.

La Coordination nationale des Conseils de développement se rapprochera de l'ensemble des acteurs destinataires de cet appel pour construire avec eux un programme d'actions concret. Elle dressera un bilan des avancées à l'occasion des prochaines Rencontres nationales.

Sète, le 11 Octobre 2018
Le Conseil d'Administration de la Coordination Nationale des Conseils de développement

Coordination Nationale des Conseils de développement
22 rue Joubert Paris 09 - Tel : 01 40 41 42 13
Coordination.nationale@conseils-de-developpement.fr
www.conseils-de-developpement.fr

Conseil de Développement | 8, avenue des Alliés - BP 98407 25208 Montbéliard cédex

Jilali EL RHAZ
Directeur
03 81 31 89 65
jilali.elrhaz@agglo-montbeliard.fr

Olivier MASSACRIER
Assistant
03 81 31 84 71
olivier.massacrier@agglo-montbeliard.fr

codev@agglo-montbeliard.fr
http://codev.agglo-montbeliard.fr

Conception / impression : Pays de Montbéliard Agglomération
© PMA, S. Daval, M. schamberger, Codev